

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 52 du 17 novembre 2016

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 9

DÉCISION N° 0-31613-2016/DEF/EMM/ORG
portant dissolution de l'unité élémentaire centre marine « Pépinière ».

Du 7 octobre 2016

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation »*.

DÉCISION N° 0-31613-2016/DEF/EMM/ORG portant dissolution de l'unité élémentaire centre marine « Pépinière ».

Du 7 octobre 2016

NOR D E F B 1 6 5 1 9 0 9 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 112.8

Référence de publication : BOC n° 52 du 17 novembre 2016, texte 9.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire 3. Le ministère de la défense et les organismes sous tutelle ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2015 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu la décision n° 0-4555-2013/DEF/EMM/ROJ du 22 février 2013 portant création de l'unité élémentaire centre marine « Pépinière » ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 (A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide :

Art. 1er. L'unité élémentaire centre marine « Pépinière » est dissoute à compter du 31 décembre 2015.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
chef du bureau « organisation »,*

Arnaud PROVOST-FLEURY.

(A) n.i. BO ; JO n° 258 du 6 novembre 2015, texte n° 44.